

DEPARTEMENT DE LA CREUSE – ARRONDISSEMENT D'AUBUSSON
COMMUNE D'AUZANCES - 23700

Tel : 05 55 67 00 17

ARRÊTÉ DU MAIRE N°57-2026

**portant interdiction temporaire du stationnement et de la circulation sur une partie de
la rue des Jardins
du jeudi 26 mars 2026 au vendredi 17 avril 2026**

Le Maire de la commune d'AUZANCES (Creuse),

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande présentée le 25 mars 2026 par la SAS BERTHELIER domiciliée à 23260 SAINT BARD – 1 bis Sanette ;

Considérant qu'en raison de travaux de toiture sur les biens immobiliers situés rue des Jardins sur les parcelles cadastrées AC 230, AC 233, AC 234, qui nécessitent la pose d'un échafaudage, il convient, pour assurer la sécurité de tous, d'interdire la circulation et le stationnement sur une partie de la rue des Jardins,

A R R Ê T E

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits **rue des Jardins à partir de la parcelle cadastrée AC 228 jusqu'à la parcelle cadastrée AC 240, du jeudi 26 mars 2026 au vendredi 17 avril 2026 inclus.**

Article 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire ; elle est à la charge et sous l'entière responsabilité de la SAS BERTHELIER.

Article 3 : Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Madame le Maire d'Auzances et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Auzances sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché ou publié par les soins de la mairie d'Auzances.

Fait à Auzances, le 25 mars 2026.

Le Maire,
Leilha BERTHON



